

# Commune de Plumelec

## CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (DELEGATION) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

**1)- Identification de l'organisme :** Commune de Plumelec, 19 Place de l'Eglise , 56420 Plumelec  
Tél : 02.97.42.24.27, Fax : 02.97.42.33.08, Courriel : fg.mairie@plumelec.fr

**2)-Objet de la consultation :** Concession du service public d'assainissement collectif de la commune de Plumelec

**3)-Durée du contrat :** 12 ans à compter du 01/01/2020

**4)-Caractéristiques principales de la délégation :**

Nombre d'abonnés : 662 en Avril 2019

Volume assujetti en m<sup>3</sup> : 49.688 m<sup>3</sup> en 2017

Une station d'épuration (2 500 EQH) et 2 Filtres plantés de roseaux (150-180 EQH)

2 Postes de Relèvement

Linéaire du réseau d'assainissement collectif en km : 14

Il est prévu une visite obligatoire des installations le 27 Mai 2019 à 9 h 30 (conditions indiquées au Règlement de consultation)

**5)- Modalités de remise des candidatures et des offres :**

La présente consultation se déroulera dans le cadre d'une procédure dématérialisée. Les offres papiers ne sont pas autorisées.

Les candidatures et offres doivent être transmises par voie électronique et dématérialisée sur le profil acheteur de la commune : Megalis Bretagne – <http://www.megalisbretagne.org>

**Langue :** Français

**Unité monétaire :** euros

**6)- Contenu des dossiers de candidatures :** Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières et son aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public (telles que prévues aux articles R. 3123-16 à R. 3123-19 du Décret n°2018-1075 du 03 Décembre 2018) :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 à jour (lettre de candidature) et DC2 à jour (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature ou le DUME. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr). Le dossier de candidature contiendra les éléments indiqués ci-dessous :

- Déclaration sur l'honneur attestant :
  - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14
  - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts
  - Qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 et suivants du Code du travail
- Tout document attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14
- Attestations de régularité fiscale et sociale délivrées par les administrations et organismes compétents pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2
- Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés si le candidat est soumis à cette obligation
- Attestations d'assurances en cours de validité dont dispose le candidat
- Déclaration des effectifs moyens annuels du candidat, indiquant l'importance du personnel encadrant pour chacune des trois dernières années ;

-Les trois derniers bilans, annexes et comptes de résultats du candidat concernant le domaine d'activités objet de la délégation

-Composition du capital social et liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10% du capital)

-Un mémoire présentant le candidat, les moyens matériels et humains dont il dispose, son savoir-faire en matière de gestion de service public d'assainissement collectif, les références récentes équivalentes en précisant le type de contrat et les principales caractéristiques de la prestation gérée. Ce mémoire devra permettre d'apprécier la capacité du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers

- Tout document complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité technique et financière. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes

**7)- Contenu des dossiers d'offre :** documents et critères d'appréciation énoncés au Règlement de consultation.

**8)- Date limite de réception des candidatures et des offres : 08/07/2019 à 12 heures.**

**9)- Demandes de renseignements complémentaires :**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande dématérialisée sur la plateforme Megalis via le profil acheteur de la commune, au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats, sur la plateforme, avant la date limite de réception des offres.

**10)- Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel du Bizien,3,Contour de La Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02.23.21.28.28, Télécopie : 02.99.63.56.84, Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) ; Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : mêmes coordonnées, Greffe du Tribunal, courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

**11)- Date d'envoi de l'avis de publication : 09/05/2019**